



## **Plan de gestion du Secrétariat de la CNDE pour 2013**

### **INTRODUCTION: missions de la CNDE et du secrétariat de la CNDE en 2013**

Ce plan de gestion 2013 est élaboré à un moment où les perspectives d'avenir de la CNDE sont incertaines, puisque des réformes sont prévues. Le délai dans lequel celles-ci se présenteront n'est pas encore connu. Dès lors, à l'instigation également des membres avec voix délibérative, abstraction a été faite des réformes qui pourraient se présenter encore en 2013.

Il en va de même pour les recommandations suite aux évaluations interne et externe du fonctionnement de la CNDE. Aussi celles-ci doivent être cadrées dans cette perspective plus large de réforme et ne sont dès lors pas reprises dans ce plan de gestion.

Dans l'optique de l'établissement du présent plan de gestion, nous examinons avant toute chose les missions de la CNDE telles que fixées aux articles 2 et 10 de l'Accord de coopération conclu le 19 septembre 2005, qui recevront une attention prioritaire en 2013.

1. Mission de coordination lors de la rédaction du rapport périodique de la CIDE.  
→ finalisation d'un canevas électronique pour les rapports CIDE (cf. infra plan de gestion, objectif 1)
2. Contribution à la rédaction d'autres documents en relation avec les droits de l'enfant: par le secrétariat de la CNDE, le cas échéant après consultation d'un groupe de travail ad hoc, à l'intention, notamment, de la CoorMulti (cf. infra plan de gestion, objectif 6)
3. Prendre les mesures nécessaires pour coordonner la collecte, l'analyse et le traitement d'un minimum de données pour le comité des droits de l'enfant des Nations Unies  
→ création d'un groupe de réflexion au niveau des pouvoirs publics concernant la méthodologie appropriée afin d'établir des indicateurs des droits de l'enfant au niveau national<sup>1</sup>.  
(cf. infra, objectif 3)
4. Stimuler la concertation et un échange d'informations permanent entre les différentes autorités et instances, compte tenu des recommandations du Comité:

<sup>1</sup> Voir rapport réunion du Bureau 19 octobre 2011, p. 5 et rapport réunion du Bureau 21 septembre 2012, p. 5.

→ Actualisation du tableau disponible sur le site web (document Excel) pour le suivi des CO (compléter les points d'action et assurer le suivi de leur exécution) (état des lieux fin 2014, avec actualisation jusque fin 2013<sup>2</sup>)  
→ Soutien des pouvoirs publics qui envisagent encore l'établissement d'un plan d'action  
(cf. infra, objectif 2)

5. Examiner et surveiller les mesures d'exécution nécessaires afin de satisfaire aux suggestions et recommandations du Comité (avec compétence d'avis consultatif):  
→ Concernant les CO: cf. point 4  
→ Concernant les autres recommandations: priorité à l'implémentation du Protocole de plainte: organisation colloque 29/03 et établissement d'un avis de suivi au sein d'un groupe d'experts.  
(cf. infra, objectifs 4 et 5)
6. Compétence d'avis concernant des projets de conventions et protocoles: aucun projet en cours au niveau international (à suivre).
7. Impliquer les enfants de manière structurelle et appropriée dans les travaux: aucun projet n'est prévu à défaut d'accord politique en la matière.

En résumé, la priorité ira par conséquent à:

- d'une part, au niveau du soutien aux pouvoirs publics:
  - o la finalisation du canevas de rapport
  - o l'établissement d'une méthodologie pour la collecte de données, qui permet de mesurer la réalisation des droits de l'enfant (indicateurs des droits de l'enfant)
  - o l'échange de bonnes pratiques par le biais du tableau de suivi CO, complété d'un appui à la demande lors de l'établissement de plans/points d'action.
- d'autre part, au niveau de l'émission d'avis (indépendants):
  - o une implémentation sensible aux besoins des enfants du 'protocole de plainte' auprès de la CIDE
  - o le suivi des travaux CoorMulti

Ces missions prioritaires constituent la ligne directrice du plan de gestion qui suit, le fil rouge de tous les travaux et décisions.

Dans le plan de gestion, elles figurent dans la Partie I 'Objectifs 2013', selon un ordre de priorités (cf. renvoi ci-dessus entre parenthèses).

Nous examinerons systématiquement la question de savoir quels moyens (humains, financiers et en termes d'activités) nous mettrons en œuvre pour atteindre les objectifs formulés.

Quelques activités complémentaires propres au fonctionnement du secrétariat seront par ailleurs organisées:

- la sélection d'un nouvel attaché (h/f) francophone
- l'engagement d'un attaché (h/f) néerlandophone dans le cadre d'un contrat de remplacement de la mi-avril à la mi-juillet
- l'accompagnement intensif et l'évaluation en cours de la collaboratrice du secrétariat (janvier – juin)

---

<sup>2</sup> Voir rapport réunion du Bureau 8 avril 2011.

Ces activités impliquent une mobilisation relativement importante de personnel et un gros investissement en termes de temps, mais guère un budget supplémentaire. Elles figurent sous un objectif supplémentaire 7 et sont complétées par la Partie II: missions récurrentes du secrétariat de la CNDE.

## **PARTIE I: Objectifs 2013**

### **A belge<sup>3</sup> Objectif 1: établissement d'un canevas de rapport CIDE périodique**

#### **1. Action 1.1**

Finalisation du canevas qui sera utilisé pour l'établissement des rapports CIDE périodiques. Concrètement, le SPF P&O procédera à la conversion de la version Word du canevas en une version digitale, et ce avec l'aide du secrétariat de la CNDE qui se charge également de la préparation pratique de cette conversion.

##### 1.1 Calendrier

Démarrage: janvier 2013

Fin: avril 2013

##### 1.2 Frais

Frais de traduction<sup>4</sup> supplémentaires éventuels possibles: 320 EUR

##### 1.3 Mobilisation de personnel

Deux personnes:

Ces personnes seront responsables du suivi technique et de l'opérationnalisation, en collaboration avec le SPF P&O.

---

<sup>3</sup> Cf.

- Art. 2.1.a Accord de coopération du 19 septembre 2005 portant création d'une Commission nationale pour les droits de l'enfant : « ... Dans ce cadre, elle assure une mission de coordination lors de la rédaction du rapport sur base des contributions fournies par les Gouvernements. »

- O.A. 101: « En ce qui concerne la rédaction du rapport périodique, et bien que le Comité n'a pas fait de remarque à ce sujet, l'Etat belge continuera à améliorer la présentation du rapport vu le grand nombre d'instances concernées par sa rédaction. Ainsi, une attention particulière sera accordée à la communication d'une vision commune des droits de l'enfant en Belgique, un canevas de rapport périodique sera rédigé et le listing des différentes mesures prises par les gouvernements au cours de la période de référence considérée sera complétée par une évaluation de celles-ci à partir des droits consacrés par la CIDE. Le Bureau de la Commission Nationale pour les Droits de l'Enfant reçoit le mandat pour l'avenir de formuler des suggestions à l'égard des gouvernements concernés en ce qui concerne la structure du rapport, afin de répondre aux objectifs décrits ci-dessus et dès lors de tenir compte des exigences d'un rapport périodique. »

<sup>4</sup> Frais de traduction: 40€/p.

**B Objectif 2: état des lieux du suivi des *concluding observations* (CO) du comité des droits de l'enfant des Nations Unies (juin 2010)**

**1. Action 2.1**

Actualiser le schéma actuel de suivi des CO sur la base des informations récentes des instances bruxelloises.

1.1 Calendrier

Janvier 2013

1.2 Frais

/

1.3 Mobilisation de personnel

Une personne

**2. Action 2.2**

Assister, à leur demande éventuelle, les pouvoirs publics qui n'y ont pas encore procédé, comme les autorités bruxelloises, dans la rédaction d'un plan d'action poursuivant la réalisation des CO.

2.1 Calendrier

Pas encore connu.

2.2 Frais

/

2.3 Mobilisation de personnel

Une personne

**3. Action 2.3**

Préparation de l'état des lieux, prévu pour la fin de 2014, de la réalisation des CO par les différents pouvoirs publics au cours de la période allant de la moitié de 2010 à la fin 2013.

Cet état des lieux sera de préférence demandé sur la base du canevas de rapport digital. Ainsi, les premières maladies de jeunesse de celui-ci pourront être repérées et corrigées avant que le canevas soit utilisé pour la coordination des contributions pour les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> rapports périodiques combinés de la Belgique concernant la CIDE.

**Sous-actions:**

- a. Approbation par les membres avec voix délibérative de la proposition de dresser la carte du suivi de la réalisation des CO sur la base du canevas de rapport.
- b. Désignation des points de contact par entité qui seront chargés de la coordination de la contribution par entité.
- c. Préparation des sessions d'information des points de contact.

d. Concertation avec les points de contact concernant l'opportunité d'une session d'information pour leurs personnes de contact dans les différents départements.

### 3.1 Calendrier

Approbation par les membres avec voix délibérative: 1<sup>er</sup> février 2013

Désignation des points de contact et concertation concernant la portée de la formation: septembre 2013 :

Préparation de la formation des points de contact (et éventuellement de la formation des personnes de contact par département): novembre – décembre 2013

Formation: février/mars 2014

Appel à compléter le canevas: 1<sup>er</sup> avril (délai ultime fin mai) 2014

Traitement des résultats: pour la fin septembre 2014

### 3.2 Frais

Frais de traduction: 500 EUR (reprend uniquement les frais estimés pour l'année 2013)

### 3.3 Mobilisation de personnel

Deux personnes:

Ces personnes seront responsables des contacts nécessaires avec les entités francophones et néerlandophones, de l'élaboration du contenu et de la fourniture des sessions d'information.

## **C      Objectif 3: étude de la méthodologie appropriée afin d'établir des indicateurs des droits de l'enfant<sup>5</sup>**

### **1. Action 3.1**

L'objectif est, dans un premier temps, de parvenir à un accord commun entre les représentants et autres acteurs pertinents des différents pouvoirs publics concernant la méthodologie appropriée pour établir des indicateurs des droits de l'enfant, les principes directeurs devant être pris en compte à cet effet et les priorités qui seront fixées à court, moyen et long terme.

À cette fin, le secrétariat établira une note préparatoire, sur la base d'un point de la situation des différents pouvoirs publics, dans laquelle seront abordés les différents points d'attention et méthodologies possibles concernant l'établissement d'indicateurs des droits de l'enfant.

Lorsqu'un consensus aura été atteint concernant l'approche pour l'établissement d'indicateurs des droits de l'enfant, un projet concret pourra être élaboré à cette fin, ainsi que son coût éventuel. Étant donné le constat que la mission de collecte de données passe le plus souvent au second plan dans le fonctionnement actuel, il sera procédé le plus rapidement possible à l'engagement d'un attaché disposant de compétences en matière de statistiques.

---

<sup>5</sup> Art. 2.3 Accord de coopération du 19 septembre 2005 portant création d'une Commission nationale pour les droits de l'enfant : « La Commission prend les mesures nécessaires pour coordonner la collecte, l'analyse et le traitement d'un minimum de données pour le Comité des droits de l'enfant afin de pouvoir évaluer la situation des enfants sur le territoire national... »

Vu la durée estimée de la procédure menée au niveau du Selor, l'engagement pourra avoir lieu au plus tôt en septembre. Le projet final, quelle que soit la forme qu'il adoptera, sera établi pour la fin de 2013, notamment avec l'apport de l'expertise de l'attaché en question. Il ne pourra par conséquent pas démarrer avant 2014.

### 1.1 Calendrier

Démarrage (demander un point de la situation; finalisation de la note préparatoire): début mai 2013

Démarrage de la concertation: mi-mai 2013

Fin de la concertation: septembre 2013

Établissement d'un projet concret: novembre 2013

### 1.2 Frais

Frais de traduction:

Une note préparatoire: 300€

Deux à trois rapports de réunion: 750€ (250€ par rapport)

### 1.3 Mobilisation de personnel

Deux personnes:

Ces personnes seront responsables de la rédaction de la note préparatoire, de la direction des réunions et de l'émission de rapports, de l'élaboration du contenu et du suivi de l'avis final, ainsi que de la rédaction du projet.

## **D Objectif 4: stimuler la concertation et un échange d'informations permanent entre les différentes autorités et instances s'occupant des droits de l'enfant<sup>6</sup>**

### **1. Action 4.1**

Cf. supra, objectif 2 (état des lieux du suivi des CO)

### **2. Action 4.2**

Organisation d'une conférence intitulée 'Vers une implémentation child friendly (sensible aux besoins des enfants), du protocole de plainte auprès de la CIDE' (troisième protocole facultatif à la CIDE établissant une procédure de présentation de communications).

### 2.1 Calendrier

Démarrage: janvier 2013

Fin: avril 2013

---

<sup>6</sup> Art. 2.4 Accord de coopération du 19 septembre 2005 portant création d'une Commission nationale pour les droits de l'enfant: « La commission a également pour mission de stimuler une concertation et un échange d'informations permanent entre les différentes autorités et instances s'occupant des droits de l'enfant afin de veiller à une synergie maximale des politiques menées. A cet effet, elle tient compte des recommandations du Comité des droits de l'enfant. »

## 2.2 Frais

### a. *Interprètes*

Matinée: interprètes NL-FR, FR-NL: 500 EUR

Après-midi: Interprètes NL-FR, FR-NL, FR-EN, NL-EN, EN-FR : 1000€

Total: 1500 EUR

### b. *Restauration*

Lunch: 1000€<sup>7</sup>

Pause café: 500€

### c. *Frais de traduction*

Rapport conférence: 800€

### d. *Copies*

50€

### e. *Orateurs*

Honoraires et frais de transport: 2.250€<sup>8</sup>

## 2.3 Mobilisation de personnel

Deux universitaires et un collaborateur (à mi-temps) du secrétariat:

Ces personnes seront responsables de la préparation pratique et du contenu.

## 3. **Action 4.3**

Cf. missions récurrentes C et D

## **E Objectif 5: fourniture d'avis**<sup>9</sup>

### **1. Action 5.1**

Création d'un groupe de travail d'experts qui mènera une réflexion sur les modalités concrètes de l'implémentation du protocole au niveau de la société civile. Ce groupe de travail émettra un avis à l'intention des pouvoirs publics, concernant le partage des responsabilités en matière d'implémentation du protocole et concernant les tâches que la société civile est prête à prendre en charge moyennant un soutien des pouvoirs publics.

---

<sup>7</sup> Fondé sur la présence de 75 personnes

<sup>8</sup> Honorarium buitenlandse sprekers: 500 EUR (x2); honorarium Ankie VDK: 250 EUR. Transport en hotel: 500 EUR (x2)

<sup>9</sup> Art. 2.5 Accord de coopération du 19 septembre 2005 portant création d'une Commission nationale pour les droits de l'enfant : « La Commission examine et surveille les mesures d'exécutions qui sont nécessaires afin de satisfaire aux suggestions et recommandations du Comité des droits de l'enfant. A cet égard, elle peut faire des propositions ou des recommandations non contraignantes aux autorités compétentes. »

### 1.1 Calendrier

Démarrage: avril 2013

Fin: juin 2013

### 1.2 Frais

Frais de traduction:

Une note préparatoire: 200€

Trois rapports de réunion: 750€ (250€ par rapport de réunion)

### 1.3 Mobilisation de personnel

Deux personnes

Ces personnes seront responsables de la préparation et du suivi, de la présidence de la réunion, de l'établissement de rapports de réunion...

## 2. **Action 5.2**

Fourniture d'avis à la demande d'une instance (par exemple le Conseil de l'Europe, la Commission européenne, la FRA).

Deux demandes d'avis sont en moyenne adressées à la CNDE chaque année.

### 2.1 Calendrier

Sera fonction de la demande.

### 2.2 Frais

Frais de traduction: 500 € par an (250€ par avis)

### 2.3 Mobilisation de personnel

Deux personnes (dont la secrétaire à mi-temps):

Ces personnes sont responsables de l'élaboration du contenu des avis, de leur suivi, de la relecture des traductions, de la fourniture d'informations pertinentes, de la prise de contacts...

## **F Objectif 6: contribution à la rédaction d'autres documents en rapport avec les droits de l'enfant<sup>10</sup>**

### 1. **Action 6.1**

À la demande d'une instance (par exemple la réunion CoorMulti), la CNDE apportera sa contribution à l'élaboration d'autres documents concernant les droits de l'enfant. La CNDE est invitée en moyenne trois fois par an à apporter une telle contribution.

---

<sup>10</sup> Art. 2.2 Accord de coopération du 19 septembre 2005 portant création d'une Commission nationale pour les droits de l'enfant : « La Commission contribue également à la rédaction d'autres documents en lien avec les droits de l'enfant que l'Etat belge est tenu de déposer auprès des instances internationales... ».

### 1.1 Calendrier

Sera fonction de la demande

L'ordre du jour est en majeure partie déterminé par la CoorMulti – ce qui peut toutefois fluctuer:

- Ordre du jour provisoire CoorMulti: 1 rapport: *CED-Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance*
- Nombre moyen de réunions CoorMulti par an: 6

### 1.2 Frais

Frais de traduction: 600 € par an (200€ par contribution)

### 1.3 Mobilisation de personnel

Deux personnes:

Ces personnes seront responsables de l'élaboration du contenu des avis et de leur suivi, de la relecture des traductions, de la fourniture des informations pertinentes, de la prise de contacts...

## **G Objectif 7: fonctionnement interne de la CNDE – secrétariat**

### **1. Action 7.1**

L'optimisation du fonctionnement interne du secrétariat par l'engagement d'un attaché francophone.

Il conviendra également de pourvoir au remplacement de l'attaché néerlandophone (madame Siska Van de Weyer) qui part en congé de maternité mi-avril.

#### 1.1 Calendrier

Démarrage de la procédure d'engagement d'un attaché francophone: janvier 2013  
Procédure (accélérée) d'engagement, dans le cadre d'un contrat de remplacement d'un attaché néerlandophone: début mars 2013,  
Engagement d'un attaché francophone: août - septembre 2013:  
Engagement d'un attaché néerlandophone de remplacement: mi-avril 2013

#### 1.2 Frais

/

#### 1.3 Mobilisation de personnel

Une personne responsable des engagements.

### **2. Action 7.2**

Optimalisation du fonctionnement et formation permanente du personnel du secrétariat de la CNDE par leur participation à des journées d'étude ou autres formations pertinentes et par l'achat et l'archivage de documentation professionnelle (bibliothèque).

### 2.1 Calendrier

Optimisation du fonctionnement: par le biais d'entretiens mensuels de fonctionnement  
Formations: seront fonction de l'offre

### 2.2 Frais

Droits d'inscription: 200€  
Frais de déplacement: 100€  
Achat de livres: 100€  
Achat de périodiques: 140€

### 2.3 Mobilisation de personnel

Quatre personnes

## 3. **Action 7.3**

Accompagnement intensif de la collaboratrice du secrétariat – évaluation intermédiaire et finale

### 3.1 Calendrier

Accompagnement intensif: janvier – mars 2013  
Évaluation intermédiaire: début avril 2013  
Poursuite de l'accompagnement: avril – juin 2013  
Évaluation finale: juin 2013

### 3.2 Frais

/

### 3.3 Mobilisation de personnel

Deux personnes  
Une personne accompagne; une personne supervise

## **H Objectif 8: examen de la faisabilité de la budgétisation concernant les enfants (child budgeting)**

Dans le cadre de l'établissement d'un canevas de rapport, le Bureau de la Commission a décidé de ne pas encore reprendre un renvoi aux budgets disponibles et utilisés pour les mineurs dans l'attente d'une étude par les pouvoirs publics, sur base d'une note de réflexion du secrétariat de la CNDE, portant sur la faisabilité de la budgétisation concernant les enfants.

Afin d'épauler les pouvoirs publics, le secrétariat de la CNDE établira une note de réflexion concernant la budgétisation concernant les enfants.

Cette note de réflexion s'articulera en trois volets. Le premier volet présentera le cadre théorique et l'importance d'éventuels écueils en matière de budgétisation concernant les enfants; le deuxième volet approfondira ensuite la mise en pratique de la théorie. Plusieurs suggestions y seront formulées en matière de budgétisation concernant les enfants, d'évaluation quant à son adéquation par rapport aux besoins des enfants et de recherche d'une budgétisation véritablement sensible aux besoins des enfants.

Le troisième volet décrira un certain nombre d'applications pratiques de la budgétisation concernant les enfants.

Le second volet sera réalisé en collaboration avec quelques acteurs, experts pertinents.

### **1. Calendrier**

Établissement d'un cadre théorique et d'un relevé d'applications pratiques de budgétisation concernant les enfants: janvier – juin 2013

Établissement de suggestions en matière de budgétisation concernant les enfants, évaluation quant à leur adéquation avec les besoins des enfants, avec pour objectif final de parvenir à une budgétisation répondant aux besoins des enfants: juillet - ? 2013

Groupe de travail : fin 2013

### **2. Frais**

Frais de traduction: 1.500€

### **3. Mobilisation de personnel**

Deux personnes:

Ces deux personnes sont responsables de l'élaboration du contenu, du suivi du projet, de la relecture de la note de réflexion dans l'autre langue nationale, de la présidence des réunions, de la rédaction des rapports...

## **DEEL II: Missions récurrentes de la CNDE**

### **A. Etablissement du rapport d'activités**

#### **1. Calendrier**

Établissement du rapport annuel: janvier 2013

Présentation au bureau: première quinzaine de février 2013

Traduction, publication et envoi: mars 2013

#### **2. Frais**

Traduction et publication: 1.000 €

#### **3. Mobilisation de personnel**

La Présidente est responsable de la rédaction et est assistée dans cette tâche par les attachés. La secrétaire se charge de la mise en pages du rapport de fonctionnement.

### **B. Etablissement du budget annuel**

#### **1. Action 1 : rédaction d'un plan de gestion**

##### **1.1 Calendrier**

Plan de gestion 2013: janvier 2013

Plan de gestion 2014: novembre 2013

## 1.2 Frais

Frais de traduction: 2x300 € = 600 €

## 1.3 Mobilisation de personnel

Deux personnes seront responsables de la rédaction du plan de gestion.

## **2. Action 2: rédaction et envoi de demandes aux différents gouvernements concernant la cotisation financière annuelle**

### 2.1 Calendrier

Rédaction et envoi des demandes de paiement de la cotisation pour 2013: février 2013  
Rédaction et envoi des demandes de paiement de la cotisation pour 2014: décembre 2013

### 2.2 Frais

/

### 2.3 Mobilisation de personnel

2 personnes (attaché et collaborateur du secrétariat)

## **3. Action 3: contrôle du livre de caisse de l'année 2012**

### 3.1 Calendrier

Janvier 2013

### 3.2 Frais

/

### 3.3 Mobilisation de personnel

Une personne

## **4. Action 4: suivi du paiement des cotisations par les différents gouvernements**

### 4.1 Calendrier

Juin 2013  
Octobre 2013

### 4.2 Frais

/

### 4.3 Mobilisation de personnel

Une personne

## **C. Réunions du bureau / réunions avec les membres avec voix délibérative**

### **1. Calendrier**

En moyenne 5 réunions par an.

fin janvier 2013  
fin mars / début avril 2013  
fin juin 2013  
fin septembre 2013  
début décembre 2013

### **2. Frais**

100€ (petits pains, copies...)

### **3. Mobilisation de personnel**

Une personne sera responsable de l'élaboration du contenu des réunions. Le collaborateur à mi-temps du secrétariat fournira une assistance administrative. Deux personnes seront responsables de l'émission d'un rapport bilingue.

## **D. Organisation d'une séance plénière pour tous les membres de la CNDE**

### **1. Calendrier**

Démarrage des préparatifs pratiques et du contenu: octobre 2013  
Fin: novembre 2013

### **2. Frais**

#### **2.1 Interprètes**<sup>11</sup>

500€

#### **2.2 Restauration**<sup>12</sup>

Lunch: 500€  
Pause café: 240€

#### **2.3 Frais de traduction**

Rapport de la séance plénière: 1300€

#### **2.4 Copies**

30€

---

<sup>11</sup> 250 €/interprète/demi-journée

<sup>12</sup> Calculé sur la base de 30 à 40 personnes présentes

### **3. Mobilisation de personnel**

Deux personnes seront responsables de la préparation pratique et du contenu. Le collaborateur à mi-temps du secrétariat fournira une assistance administrative.

#### **E. Informations concernant les activités organisées dans le cadre du 20 novembre, journée des droits de l'enfant, via le site web et les bulletins d'information de la CNDE.**

##### **1. Calendrier**

Démarrage: mi-octobre 2013

Fin: 20 novembre 2013

##### **2. Frais**

/

##### **3. Mobilisation de personnel**

Une personne aura la responsabilité de dresser la liste des activités pertinentes et de rendre l'information accessible via le site web et un bulletin d'information.

#### **F. Mise à disposition, via le site web de la CNDE, d'informations pertinentes concernant les droits de l'enfant et les développements qui surviennent dans ce domaine**

##### **1. Frais**

/

##### **2. Mobilisation de personnel**

Deux personnes seront responsables du suivi des développements pertinents en matière de droits de l'enfant et de la mise à disposition des informations sur le site web bilingue de la CNDE.

Le collaborateur à mi-temps du secrétariat saisira les données.

#### **G. L'envoi de bulletins présentant des informations pertinentes sur la CNDE en particulier et les droits de l'enfant en général.**

##### **1. Calendrier**

Un bulletin d'information sera envoyé à tous les membres 2 x par an (2013: février et fin octobre)

##### **2. Frais**

/

### **3. Mobilisation de personnel**

Deux personnes:

Ces personnes seront responsables de la rédaction et de l'envoi du bulletin d'information.

#### **H. Fonctionnement journalier du secrétariat de la CNDE**

##### **1. Actualisation de la liste des membres, de la mailinglist et information des nouveaux membres concernant la CNDE**

###### 1.1 Frais

/

###### 1.2 Mobilisation de personnel

Une personne (collaborateur du secrétariat)

##### **2. Organisation pratique du secrétariat**

Du matériel de bureau sera acheté, des documents archivés, des copies levées... pour le fonctionnement journalier du secrétariat.

###### 2.1 Frais

300 €

###### 2.2 Mobilisation de personnel

Une personne (collaborateur du secrétariat)

## **DEEL III : Activités qui ont eu lieu en 2012 dont les frais seront imputés en 2013**

### **A Evaluation du fonctionnement de la CNDE**

La deuxième tranche du paiement de l'évaluation externe du fonctionnement de la CNDE, effectuée en 2012, s'élève à: 32.500€

### **B Séance plénière 14 12 2012**

#### **1. Frais**

##### 1.1 Interprètes

500€

##### 1.2 Restauration<sup>13</sup>

Lunch: 500€

Pause café: 240€

##### 1.3 Frais de traduction

Rapport de la séance plénière: 600€

---

<sup>13</sup> De nouveau calculé sur la base de 30 à 40 personnes présentes

ANNEXE 1: BUDGET 2012

Autorités contribuant	Budget demandé	budget reçu	manque/ excédent	solde des années précédentes	total
<b>1. Collège Commission communautaire française</b>	5.196,37 €	2.598,19 €	-1.299,08 €	-39,55 €	-1.338,63 €
		1.299,10 €			
<b>2. Collège réuni de la Commission communautaire commune</b>	5.196,37 €	5.196,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>3. Gouvernement Communauté française</b>	31.957,65 €	32.000,00 €	42,35 €	1.257,89 €	1.300,24 €
<b>4. Gouvernement Communauté Germanophone</b>	2.598,18 €	2.598,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>5. Gouvernement de la Région Bruxelles - Capitale</b>	2.598,18 €	2.598,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>6. Gouvernement de la Région wallone</b>	17.407,82 €	17.407,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>7. Vlaamse Regering</b>	64.954,57 €	64.954,57 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>8. Federale overheid</b>	129.909,14 €	70.731,20 €	-59.177,94 €	-87.414,89 €	-146.592,83 €
<b>subtotaal</b>	<b>259.818,28 €</b>	<b>199.383,61 €</b>	<b>-60.434,67 €</b>	<b>-86.196,55 €</b>	<b>-146.631,22 €</b>

## DEPENSES 2012

Postes	Budget demandé	budget reçu	dépenses
<b>Frais de personnel</b>			
Président (mandat bande 1)	106.410,81 €		92.294,75€
Attaché A11	48.131,51 €		
Attaché A11	0,00 €		
Niveau CA1	15.361,88 €		
			70.731,20 € <sup>14</sup>
<b>Total</b>	<b>207.443,80 €</b>		<b>163.025,95€</b>
<b>Frais installation</b>			
Président			
2 attachés			
niveau C			
salle de réunion			
informatique 4 personnes			
frais annonces recrute			
<b>TOTAL</b>	<b>5.000,00 €</b>		<b>0,00 €</b>
<b>Frais fonctionnement</b>			
fonctionnement commission			34.382,90 € <sup>15</sup>
4 agents	10.000,00 €		1.118,21 €
informatique	4.000,00 €		
	14.000,00 €		35.501,11 €
<b>Divers</b>			
Séance plénière	2.000,00 €		691,67€

<sup>14</sup> Ceci concerne aussi bien le coût salarial que les abonnements de transport de l'ETP attachée A11 et de l'assistente administrative à mi-temps.

<sup>15</sup> Dont 32.500 € pour l'évaluation externe

interprète 2 langues 2x	3.000,00 €		440,48€
traduction	16.374,48 €		10755,52€
expert	0,00 €		0,00 €
mission	6.000,00 €		354,88 €
Transport public	4.000,00 €		2.599,5€ <sup>16</sup>
livres et revues	1.000,00 €		644€
séminaires et formations	1.000,00 €		30€
	33.374,48 €		15.516,05 €
Total	<b>259.818,28 €</b>	<b>199.383,61 €</b>	<b>214.043,11€<sup>17</sup></b>
<b>Solde 2012</b>		<b>-14.659,50 €<sup>18</sup></b>	
Solde années précédentes		<b>80.217,58 €</b>	
<b>Solde 31.12.2012</b>		<b>65.558,08 €</b>	

\* Le 'solde des années précédentes' au 31.12.2011, tel que repris dans ce tableau, est inférieur (de 1657,70 €) au 'solde au 31.12.2011' tel que repris dans le relevé total budgétaire de l'année 2011 qui est publié dans le rapport d'activités 2011. Le service Budget du SPF Justice a récemment constaté que le solde effectif était en effet inférieur (de 1657,70€) à ce qui a été chiffré jusqu'ici. La raison de cette différence n'a pas pu être détectée à cause de la complexité du système comptable de la CNDE. Le secrétariat de la CNDE a opté pour une adaptation du solde final au 31.12.11 à ces nouveaux chiffres, afin de pouvoir poursuivre la gestion des comptes sur base de données équivoques.

<sup>16</sup> Incl. abonnement de train de la présidente

<sup>17</sup> Attention: le coût salarial de la présidente était de 102.489,82 €+ 2° facture Lentic (32.500 €) pas communiquée à temps → 43.657,05 € d'extra à imputer sur 2013.

<sup>18</sup> Ce solde négatif était prévu: en 2011, il a été décidé d'imputer le coût de l'évaluation externe sur le solde des années précédentes. Aucun budget spécifique à ces fins n'était dès lors prévu dans le budget 2012. Les frais payés en 2012 s'élèvent à 32.500 €. En principe, le budget 2012 se clôture donc en positif : +17.840,50 €